

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025**

DELIBERATION 2025-12-83**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GUIPAVAS ET LES PAPILLONS
BLANCS DU FINISTERE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Yannick CADIOU à Anne DELAROCHE
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL
Marie FOURN à Ingrid MORVAN
Jean-Yvon BOUCHEVARO à Philippe JAFFRES
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GUIPAVAS ET
LES PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE**

Dans le cadre de leur politique handicap inclusif, la ville de Guipavas et les Papillons Blancs ont la volonté de proposer un service adapté aux enfants en situation de handicap et de créer une antenne SPMO (service de prestations en milieu ordinaire) sur le territoire communal.

Les interventions du SPMO ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activités de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SPMO.

L'objet de la convention est la mise à disposition les locaux de la Maison des jeunes à l'association des Papillons Blancs du Finistère afin de favoriser l'inclusion des enfants et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les locaux seront mis à disposition à titre gracieux selon le planning suivant : les lundis, mardis et jeudis de 9h à 17h (hors vacances scolaires).

La convention de partenariat est établie pour une période de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la ville de Guipavas et les Papillons Blancs du Finistère ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

PJ : Convention

Avis de la commission :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 18 DECEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Gisèle LE DALL

